

Les alaouites de Syrie

Guy Delbès

DANS **LES CAHIERS DE L'ORIENT 2016/2 N° 122** , PAGES 65 À 99
ÉDITIONS **CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LE PROCHE-ORIENT**

ISSN 0767-6468

ISBN 9791095992004

DOI 10.3917/lcdlo.122.0065

Date de mise en ligne : 01/11/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2016-2-page-65?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les alaouites de Syrie¹

par Guy Delbès*

Depuis les développements dramatiques de la crise politique et militaire qui ébranle le pouvoir en Syrie, la communauté alaouite est source de nombreuses caricatures et les rares études sur cette secte restent mal connues du grand public.

Persécutée et méprisée durant des siècles mais depuis les années 1970 à la tête de l'État, cette minorité sociale et religieuse a exercé depuis un rôle prépondérant dans l'histoire contemporaine de la Syrie ; la politique suivie à partir de 1920 par la puissance mandataire en faveur de cette communauté a, dans une large mesure, permis aux alaouites de s'emparer du pouvoir.

1. À ne pas confondre avec les alaouites du Maroc, qui sont de confession sunnite.

* Français d'origine syrienne, ancien diplomate, Guy Delbès a passé quarante ans dans l'industrie pétrolière au Moyen-Orient. Il dirige la société immobilière Elypont et gère les acquisitions du fonds souverain QAI (Qatar Investment Authority). Il est également membre de l'Académie des sciences d'outre-mer. Parmi ses publications : « L'abandon des accords Sykes-Picot : une tragédie pour le Proche-Orient » (Travaux et Jours n° 67, 2000) ; « Les Yezidis d'hier et aujourd'hui » (T & J n° 72, 2003). Cette présente étude paraîtra d'ailleurs dans le prochain numéro de la revue.

Les origines des alaouites

La secte s'est formée en Mésopotamie au milieu du IX^e siècle. Son fondateur, Mohammad ibn Nusayr Al Namiri (mort en 884), était un partisan du dixième imam chiite Al-Hadi, qui finit par le maudire car il proclamait la nature divine de l'imam et se déclarait en faveur de la métempycose. Le onzième imam, Al Hasan Al Askari, aurait confié à Mohammad ibn Nusayr une révélation nouvelle qui constitue le fondement de la doctrine nusayrie. Le successeur de Mohammad ibn Nusayr, Mohammad ibn Abdallah ibn Jundab, n'est connu qu'à travers son disciple Abou Mohammad Abdallah Al Djumbali Al Djannan (« le jardinier »), un persan émigré en Irak.

Chef de la communauté nusayrie en Irak, Abou Abdallah Al Hussayn Al Khousaibi était un poète de talent et un grand voyageur. Il finit par s'installer à Alep et c'est lui qui fit connaître à la Syrie les doctrines de la secte, dans des écrits qui font toujours autorité comme *Al Risala al-rastbasiyya* (L'Épître de Rastbas). Auteur de plusieurs ouvrages, dont le *Kitab al-Hidaya al-Koubra*, dédié à l'émir hamdanite d'Alep Sayf Al Dawla Al Hamadani, son recueil le plus important, le *Kitab al-Majmou*, composé de seize sourates, est également connu sous l'appellation de *Kitab al-Dastour* (Livre de la Constitution). Il mourut en 957 et son tombeau est vénéré par les nusayris sous le nom de Cheikh Yabrouk.¹

Son successeur à la tête de la communauté, Mohammad Ibn Ali Al Gilli, fut fait prisonnier par les chrétiens après l'occupation de la côte syrienne par Jean Tsimiskès en 975 et mourut en 994. Al Kasim Al Tabarani, qui lui succéda, quitta en 1032 la ville d'Alep pour s'installer à Lattaquié (Laodicée) qui était encore sous la domination des Byzantins. Auteur très prolifique, il faut retenir parmi ses écrits les *Kitab Majmou al-Ayad* (Recueil de fêtes) et *Risalat al-Tawhid*, une épître sur l'unicité. Véritable fondateur de la communauté nusayrie syrienne, il mourut en 1034 et son tombeau, situé

1. Encyclopédie de l'islam tome VIII, 1995, p. 148.

à l'intérieur de la mosquée Al Shorani, est toujours vénéré². Ses œuvres constituent une partie importante de la tradition écrite des nusayris.

La religion des nusayris

Minorité d'origine religieuse dont la doctrine date du neuvième siècle, elle a pour origine une gnose chiite connue sous le nom de *numariya* puis *nusayriya* dans les sources musulmanes des IX^e et X^e siècles³ et repose sur une interprétation ésotérique du Coran – jugée non conforme à l'islam, notamment au sujet du principe fondamental d'unicité divine (*tawhid*), pour la majorité de la communauté musulmane – « interprétation basée sur l'enseignement secret des imams chiites, de Ali, gendre du Prophète Mohammad, à Al Hassan Al Askajeri, père du douzième imam l'imam caché (*Mahdi*).⁴ »

Les nusayris vénèrent Ali ibn Abi Talib⁵ comme Dieu suprême et étemel. C'est dans l'entourage de ce dernier que serait née l'idée que Ali était « une émanation divine ou une hypostase divine », thème central des doctrines des *Gulat* (le terme signifie « exagérateurs » ou extrémistes)⁶. Les notions d'occultation (*Gayba*) et de retour (*Raga*) de l'imam caché comme le principe de la métempsycose se retrouvent dans la doctrine alaouite.

Selon cette doctrine, Dieu est une « entité abstraite dont émane l'ensemble des créatures. Il créa des êtres de lumière puis, à la suite de la rébellion de certaines créatures doutant de sa divinité, divisa le monde en deux : le grand monde lumineux (*al alam al nurani al kabir*) et le petit monde terrestre et obscur (*al alam al zulmani alturabi al sagir*). Cette cosmogonie repose sur la corrélation de deux principes : la cyclicité du temps et la transmigration des âmes⁹ ». L'essence divine de Ali

2. *Ibid.*

3. Bruno Paoli, « Des alaouites de Syrie : Un autre islam » in *Les Cahiers de l'IFPO*.

4. *Ibid.*

5. Un compagnon du Prophète.

6. Bruno Paoli, *Op. cit.*

Ibn Talib est la lumière: c'est l'émir des abeilles, c'est-à-dire des étoiles. Il est appelé *M'na* (« l'essence ») dont le prophète Mohammad est le nom (*ism*) ou le voile (*bigab*) et Salman Al Farsi⁸ la porte (*bab*). Cette trinité est vraisemblablement une survivance des triades syro-phéniciennes. Ali est identifié au ciel, Mohammad au soleil et Salman Al Farsi à la lune: la trinité alaouite est formée de la première lettre des trois noms divins *Ain- Mim- Sin*; elle est cyclique: Ali, Mohammad et Salman constituent le septième et dernier cycle⁷.

Les *Ma'na*, le *Is*m et le *Bab* des cycles précédents sont représentés par des personnages tirés de la Bible et du Coran: Adam, Seth, Noé, Joseph, Jacob, Josué, Moïse, Pierre, Jésus, Mohammad. Au terme de sept cycles, la divinité s'est manifestée en la personne des imams. Toutes ces émanations peuplent le grand monde lumineux, la voie du salut passant par la connaissance (*Mar'ifat*)⁸. Celui qui reconnaît la *Ma'na* est sauvé, son âme redevient étoile et retourne vers le *gâya* (« but »), c'est-à-dire la contemplation (*muâyana*) de la lumière divine.

La doctrine mystique alaouite est en outre fondée sur le sens caché (*bâtin*), les fidèles ignorant la signification du message divin réservée aux seuls initiés. Selon René Dussau, il existerait quatre sectes représentant des points de vue différents: les Haidariés, qui identifient Mohammad au soleil, les Chamaliés pour qui le soleil représente le Prophète, les Ghaibiés qui pensent que les hypostases sont invisibles dans l'atmosphère et les Kalaziés qui identifient Mohammad au soleil et Ali à la lune.

La religion alaouite est initiatique: elle est transmise secrètement de maître à disciple et exclusivement réservée aux hommes. Les femmes en sont exclues car « elles n'ont pas d'âme et sont issues des pêchés du diable ». Les adolescents mâles nés de deux parents alaouites sont initiés par un cheikh à l'âge de dix-huit ans s'ils en ont manifesté le désir et s'ils sont dignes de confiance. Conformément au principe de la *taqiya*

7. Bruno Paoli, *Op. cit.*

8. *Ibid.*

(« dissimulation »), ils doivent s'engager, sous peine de mort, à ne rien révéler ni des secrets qui leur ont été transmis, ni de leur appartenance au cercle restreint des initiés. Le cheikh deviendra alors son père spirituel et il lui devra une obéissance totale. L'apostat le plus renommé est Sulayman Afendi Al Adhani, assassiné pour avoir divulgué des mystères de la secte. L'initiation comporte trois étapes et dure plus de neuf mois. La première consiste à mémoriser le *Kitab al Dastour*, le recueil de 16 prières, la seconde à comprendre l'épître *Rastbassiya*, la troisième à faire un commentaire de cette épître (*Fiqh al-risala*)⁹.

Les alaouites croient à la métempsycose (*tanasukh*) et admettent la transmigration des âmes dans les animaux. La terre est le purgatoire des âmes qui doivent se purifier avant de demeurer parmi les étoiles du ciel. Les membres de cette communauté n'appliquent pas la *charia* (« loi islamique », nldr) et se permettent un certain nombre d'activités interdites par la doctrine islamique. Ainsi ils en ignorent les pratiques sanitaires et les restrictions alimentaires. Le jeûne est laissé à l'appréciation des fidèles et les femmes ne sont pas voilées. Ils n'ont pas de lieu de culte, pas plus que de structures religieuses autres que les sanctuaires ou tombes, et les prières ont lieu dans les maisons privées, dans celles des cheikhs ou en plein air. Au cours des siècles passés, plusieurs décrets gouvernementaux ont ordonné la construction de mosquées qui sont toujours restées négligées et vides.

La religion alaouite a subi diverses influences : néoplatonicienne, chrétienne, iranienne et autres. Si certaines doctrines semblent hériter du paganisme phénicien, du mazdéisme et du manichéisme, il n'en demeure pas moins qu'il existe une grande affinité avec le christianisme. Ainsi les cérémonies religieuses comportent-elles du pain et du vin ; les alaouites célèbrent de nombreuses fêtes chrétiennes (Noël, le Nouvel An, l'Épiphanie, Pâques, la Pentecôte, le dimanche des Rameaux) et honorent de nombreux saints, parmi lesquels Saint Georges, Saint Jean-Baptiste, Saint Jean Chrysostome, Sainte Catherine et Sainte Marie-Madeleine, au point que le père jésuite Henri Lammens

9. *Ibid.*

a pu supposer un moment que les nusayris étaient d'anciens chrétiens, avant de se raviser après un entretien avec un cheikh alaouite qui se réclamait de l'islam chiïte.

Cependant, il ne fait pas de doute que la doctrine religieuse des alaouites est, selon la qualification donnée par Bruno Paoli, chercheur à l'Institut français du Proche-Orient, « un autre islam ». Les principales fêtes musulmanes sont célébrées, comme le Aïd al Fitr (rupture du jeûne) et Aïd Al Adha (fête du sacrifice) ainsi que les fêtes iraniennes Nowruz et Mahragan (équinoxes du printemps et de l'automne). Comme les autres chiïtes, ils célèbrent la Achoura, qui commémore le martyr de Hussein¹⁰ à Karbala, et le Ghadir Khom, la grande fête chiïte célébrée le 18 du mois de Dhou al-Hidjdja, jour où le prophète Mohammad aurait déclaré : « *Ali est de moi et moi de lui ; il est le gardien de tout croyant, il est ce que ma tête est à mon corps.* » Le déroulement des fêtes ne varie jamais : le cheikh le plus important préside la cérémonie avec le titre d'imam. À sa droite se trouvent un cheikh avec le titre de *naqib* et à sa gauche un autre cheikh appelé *nadjib*. Ils représentent respectivement Ali, Mohammad et Salman Al Farsi. Une fois les prières achevées, l'imam trempe ses lèvres dans une coupe remplie de vin et la passe successivement à tous les assistants.

Les alaouites possèdent un certain nombre de livres religieux, dont le principal est le *Kitab al Majmou* où l'on retrouve un grand nombre de préceptes islamiques entièrement transformés par l'interprétation allégorique, le *tawil*. Ainsi pour les alaouites, faire le pèlerinage équivaut à parvenir à la connaissance des personnages symbolisés par les éléments du temple de la Mecque.

L'histoire des nusayris

Les nusayris se sont installés sur la côte syrienne à partir du XI^e siècle. Au début du siècle suivant, cette région fut soumise par les Croisés, et la ville de Lattaquié (« Al Ladhikiyya ») conquise par le normand Tancrede. À cette

10. Fils de Ali (ndlr).

époque, le nord du Jabal Ansariya faisait partie de la principauté d'Antioche. Cependant la pénétration chrétienne dans la montagne semble avoir été faible et les sources latines ne mentionnent que rarement les nusayris (ou nossorites)

En 1132-1133, les fanatiques venant de la forteresse d'Alamut (nizarites), les assassini des sources latines, s'établissent dans la région, ce qui ne manque pas de créer des conflits avec les nusayris. Deux conciles, tenus l'un à Ana sur le Moyen-Euphrate (*al majlis al dini*), l'autre à Safita en 1291, en vue de trouver un terrain de conciliation, se sont soldés par un échec.

En 1188 Saladin occupe Djebélé, Lattaquié et les forteresses grecques de Sahyoum et de Balatunus. Le Jabal fait alors partie du sultanat ayoubide. À la fin de cette époque, un émir nusayri, Hasan Al Makzun Al Sindjari, vient du Jabal Sindjar avec ses troupes pour aider ses coreligionnaires à contrer les attaques des ismaéliens. Cet évènement est considéré comme extraordinaire par la tradition nusayrie car six tribus descendraient des troupes de cet émir : les Haddadiya, Matawira, Mahaliba, Darawisa, Numaylatiya et Bani Ali.

À l'époque mamelouke, le sultan Baybar I^{er} s'empare des châteaux forts au sud de Jabal et essaye de convertir au sunnisme les nusayris. À cet effet, il interdit les initiations à la secte et ordonne la construction de mosquées sur tout le territoire. Le chroniqueur Ibn Battouta, qui parcourut la région, rapporte que les mosquées avaient été abandonnées ou transformées en étables ou en écuries. C'est de ce temps-là qu'une *fatwa* du jurisconsulte Ibn Tamina (1328) considéra les nusayris plus infidèles que les idolâtres et déclara licite le *jihad* contre eux, *fatwa* qui n'a jamais été remise en cause. Mais la secte survécut aux persécutions. Sous les Ottomans, les nusayris, poussés par la misère, s'organisent en bandes et pillent la région. Les affrontements sont fréquents avec les ismaéliens, l'incident le plus grave datant de 1808, quand l'émir de Masyaf est assassiné par deux nusayris.

Les tribus vivaient dans la montagne-refuge, soumises aux grands propriétaires citadins sunnites et chrétiens dans les

plaines. Les seuls nusayris qui étaient tolérés en ville étaient les domestiques.

Sous les Ottomans, les nusayris étaient gouvernés par quatre mukaddams relevant du pacha de Tripoli. À partir de 1854, le gouvernement turc se contenta de contrôler indirectement le Jabal. Il nomma à cet effet un chef local, le *mushir al Jabal* Ismaïl Beg, gouverneur du casa de Safita. Celui-ci mit fin aux luttes des différentes familles rivales et les soumit à sa domination. En échange d'une contribution annuelle de 300 000 francs versée au pacha de Tripoli, le gouvernement lui laissa tout pouvoir dans sa région mais en 1858 le mushir, devenu trop puissant, fut destitué par Tahir Pacha. Les troupes ottomanes envahirent le Jabal¹¹, parvinrent à briser la résistance des tribus et à imposer la construction de mosquées qui cependant restèrent vides¹².

Vers la fin de l'empire ottoman, un nusayri d'Adana, Mohammad Amin Galib Al Tawil, rédigea une histoire des alaouites (*Tarikh al Alawiyyin*) dont le but était de débarrasser les nusayris de leur réputation d'hérétiques et de démontrer qu'ils étaient de vrais chiïtes. Le terme de *nusayri*, en usage depuis les origines de la secte, est remplacé pour la première fois par celui de *alawi*.

L'État des alaouites (1920-1936)

Au moment de l'établissement du mandat français, le territoire des nusayris fut partagé en trois : la Cilicie passa à la République turque, le sandjak d'Alexandrette fut séparé de la Syrie et placé sous administration spéciale, et le territoire autonome des alaouites créé en 1920, composé de l'ancien sandjak de Lattaquié, de la partie septentrionale du sandjak de Tripoli et d'une partie du casa de Masyaf (sandjak de Hama)¹³.

11. *Encyclopédie de l'islam*, tome VIII, 1995, p. 149.

12. Voir dans la bibliographie en fin d'article : Dussaud p. 328.

13. *Encyclopédie de l'islam*, *Op. cit.*

L'arrêté du 31 août 1920 forme quatre États : ceux du Grand Liban, de Damas, d'Alep et État des alaouites. Le 24 octobre 1922 est créé l'État du Djebel druze, tandis que l'autonomie est reconnue au Sandjak d'Alexandrette. Le 1^{er} janvier 1925, l'État des alaouites devient indépendant sur décision du Général Weygand et le 14 mai 1930, il reçoit un nouveau statut organique sous le nom de « Gouvernement indépendant de Lattaquié ».

Superficie et population

L'État des alaouites avait une superficie de 6 500 km², les territoires sous mandat français couvrant environ 180 000 km². En 1928, on y comptait 278 000 habitants, ainsi répartis¹⁴ :

176 285 alaouites	175 514 dans les villages 771 dans les villes
52 148 sunnites	30 081 dans les villes 22 067 dans les villages
44 444 chrétiens	34 489 dans les villages 9 955 dans les villes
4 457 ismaéliens	2 853 dans les villages 1 606 dans les villes

En 1936, le chiffre de la population est de 350 000 habitants, dont 224 000 alaouites et 64 000 sunnites. Durant la période du mandat, le nombre d'alaouites dans les villes a considérablement augmenté.

14. Lieutenant-Colonel Jacquot, *L'État des Alaouites*, Imprimerie catholique, Beyrouth, 1929.

Organisation

L'État comprenait deux sandjaks : Lattaquié et Tartous ; celui de Lattaquié comptait cinq casas : Lattaquié, Djebélé, Massyaf, Baniyas et Haffé ; celui de Tartous trois : Tartous, Tell Kallah et Safita, À la tête du Sandjak, un moutassarif, et du casa un caïmekan, tous deux assistés par un officier des renseignements. Chaque casa était divisé en un certain nombre de moudiriehs (ou *nahyas*) dirigé par un moudir.

Un conseil représentatif issu d'une assemblée élue aux deux tiers au suffrage universel comprenait 15 membres (8 alaouites, 3 musulmans, 1 ismaélien, 2 grecs orthodoxes et 1 maronite) auxquels s'ajoutaient cinq membres nommés par le gouverneur (2 alaouites, 2 musulmans et un grec orthodoxe). Ses attributions étaient d'ordre budgétaire, fiscal, législatif et administratif. En 1929, il était présidé par le chef de la tribu des Khyattine, Jabber Effendi Abbas. Mounir Al Abbas lui succédera ; mais devenu un partisan de l'Unité, il sera remplacé par Ibrahim Kinj, de la tribu des Haddadines. De nombreux services administratifs avaient à leur tête des musulmans ou des chrétiens, en raison du nombre très restreint de lettrés alaouites.

Le délégué du Haut-Commissaire était gouverneur de l'État. Toute initiative ou décision finale d'ordre fiscal et législatif lui appartenait. À sa création le 31 août 1920, le Colonel Niéger fut nommé administrateur de l'État. Le 12 juillet 1922, le territoire des alaouites prit le nom d'État des alaouites tout en restant englobé dans la fédération syrienne. Le général Billote occupait les fonctions de gouverneur. Mais à la suite des protestations des responsables alaouites, leurs délégués refusant de siéger en Conseil fédéral, l'indépendance de l'État des alaouites fut décrétée par le général Weygand le 1^{er} janvier 1925. De janvier 1924 à juin 1925 Léon Cayla, gouverneur des Colonies, en a été gouverneur. Hubert Schoeffler lui succédera en juillet 1925 et demeurera en place jusqu'en décembre 1936, date à laquelle l'État des alaouites fut rattaché à la Syrie.

La société alaouite

Les tribus

On compte quatre grandes tribus : d'abord les Khyattines (« tailleurs »), subdivisés en Bayt al Hayat, Abdiya, Faqawira, Saramita, Halabiya, Gasasina. Les Khyattines se disent tous issus de la tribu des Gassanides. En 1928, Jabber Effendi Abbas est leur chef politique et religieux. Leurs centres principaux sont situés dans les casernes de Safita et Banias.

Les Haddadines (« forgerons ») ont pour chef politique et religieux Ahmad Effendi Al Ahmad, leurs centres principaux se situant dans les casernes de Tartous et Djéblé. Sous-tribu importante : les Bani Ali, dont le chef est Ibrahim Agha Al Kinj.

Les Kalbiyya sont les descendants des singaristes, qui se sont établis dans la région avec l'émir Hassan Al Makzoum. Leur chef est Sakkar Agha Kheir Bey.

Les Al Moutawara sont issus de l'émir Hassan Al Makzoum Al Sinjari (1240). Leur chef était Saleh Al Ali, qui a dirigé la coalition contre la présence française en 1919-1921, coalition composée de sunnites, d'ismaéliens et d'une fraction des alaouites. Ils se subdivisent en plusieurs branches, dont les centres se trouvent dans les casernes de Safita et de Massyaf. Le chef de cette tribu est Ismail Bey Haouche.

Si chaque tribu se déclare indépendante, un même village est parfois habité par des individus appartenant à des tribus différentes. C'est la venue de l'émir Hassan Al Makzoum Al Sindjari au XIII^e siècle qui est à l'origine de l'organisation des alaouites.

Mœurs et coutumes

La société alaouite se divise en trois classes : les cheikhs, les notables politiques (chefs) et les paysans. Les cheikhs sont les seuls à connaître la religion. Leur fonction est héréditaire et se transmet de père en fils. Ils jouissent de nombreux privilèges et droits, comme la condamnation à des amendes, à la torture, et même à la peine de mort. Les chefs de la commu-

nauté, dont le titre est également héréditaire, tranchent les différends entre les membres de la tribu et leurs verdicts sont exécutoires. Leurs droits sont nombreux.

Pour les alaouites, « les femmes, comme les animaux, sont dépourvues d'âme, leur âme meurt comme leurs corps¹⁵ ». Partant, elles n'ont pas accès à l'enseignement de la religion. Aussi les femmes alaouites disposent-elles d'une plus grande liberté que les femmes musulmanes. Elles ne portent pas le voile et les jeunes filles adoptent en guise de vêtements la mode occidentale, voire la minijupe. La femme alaouite a cependant la charge des durs et pénibles travaux traditionnels : elle puise l'eau à la source, pioche la terre, l'entretient et s'occupe de la récolte. À la maison, elle élève ses enfants et assure toutes les activités du ménage.

« Le peuple alaouite est rude mais sain. Ce sont ses qualités profondes qui lui ont permis de résister à des siècles de persécution et de se maintenir dans toute la Syrie du nord¹⁶. Les habitants du Jabal Ansarieh « vivaient encore en marge du monde civilisé¹⁷ » en raison de l'absence d'infrastructures routières, éducatives et médicales. Car les alaouites étaient quasiment absents des villes du littoral : en 1923, on ne compte que 500 alaouites sur les 25 000 habitants de Lattaquié.

Persécutés et pourchassés depuis plus de mille ans, les alaouites se sont réfugiés dans les montagnes côtières entre le Liban et la Turquie. Pour les sunnites, ils ont été longtemps considérés comme des mécréants (*kuffar*) et des idôlâtres (*mushrikum*) et de ce fait méprisés, à tel point qu'une expression en usage pour déclarer qu'une chose n'avait aucune importance consistait à dire « c'est comme si on crachait sur un alaouite au marché de Lattaquié ».

15. René Dussaud, *Histoire et Religion des Nosairis*, Librairie Émile Bouillon éditeur, 1900, p. 73. Dussaud cite un « auteur druze » et donne pour référence un manuscrit arabe conservé à la Bibliothèque royale de Berlin (ndlr).

16. Lieutenant-Colonel Jacquot, *Op. cit.*

17. Jacques Weulersse, *Le pays des Alaouites*, Institut français de Damas, Tours, 1940, pp. 53-54.

Jusque dans les années 1970-1975 et même au-delà, après que Hafez Al Assad se soit emparé du pouvoir, des jeunes gens et des jeunes filles de la communauté alaouite étaient vendus ou loués pour une ou plusieurs années à des bourgeois sunnites ou chrétiens comme ouvriers agricoles ou du bâtiment pour les garçons, ou bonnes à tout faire pour les jeunes filles¹⁸ – c'est dire l'état de misère qui régnait dans cette communauté, au point que le révérend Samuel Lyde a pu écrire en 1860 que « l'état de la société [alaouite] était un parfait enfer sur la terre¹⁹ ». Bien que pauvres, les alaouites sont généreux et accueillants mais restent très prudents. Ils ne font pas facilement confiance.

Aucun document nusayri ne fait mention de mariage (ou de divorce), mais les alaouites de Syrie l'ont adopté, en raison notamment de l'« utilité » de la femme alaouite, ce qui pousse les jeunes gens à se libérer de la tutelle de leurs parents. C'est au père, ou à défaut au frère, qu'appartient le choix du mari. Comme le mariage se contracte généralement dans la tribu, de nombreuses unions se font entre cousins germains. La dot fait l'objet de négociations entre les familles; la plupart du temps, les parents du jeune homme l'accaparent. Le divorce est rare dans la communauté.

Le alaouite est cultivateur. Les cultures principales dans l'État sont les céréales, les légumineuses, l'olivier, le mûrier, le coton et le tabac.

Les alaouites et la France

Si, comme le soutiennent de nombreux auteurs, la puissance mandataire a, dans un premier temps, en morcelant la Syrie, créé des États pour contrer l'opposition des nationalistes arabes en application de la devise « diviser pour régner », il n'en demeure pas moins que la très grande majorité des alaouites étaient partisans d'une autonomie de leur communauté avec le soutien de la France. Déjà, en juillet 1919, une

18. Alain Chouet, conférence prononcée à Nice le 27 juin 2012.

19. Cité par Daniel Pipes, « La conquête alaouite du pouvoir en Syrie » (traduction française Anne-Marie Delcambre), *Middle Eastern Studies*, 1989 (ndlr).

commission d'enquête américaine enregistra le vœu que la masse du peuple nusayri demandait à être sous protection française et, au mois de décembre, le général Gouraud recevait un télégramme adressé par 23 chefs alaouites qui demandaient « la création d'un syndicat indépendant nusayri sous la protection totale de la France », ce que confirme dans ses mémoires²⁰ qui font autorité un éminent juriste et homme politique syrien, Youssef bey Al Hakim, qui atteste que les alaouites avaient adopté une attitude pro-française avant l'instauration du mandat en 1920.

Séparatistes et nationalistes

À plusieurs reprises, des chefs alaouites se sont déclarés partisans d'un État séparé. En janvier 1924, les députés alaouites refusèrent de siéger au Parlement général. Du 13 au 19 février 1933, dans une lettre adressée au Haut-Commissaire des chefs de tribu, des députés et des notables de cette communauté (soit 79 signataires) se prononcent contre l'unité. Ils demandent en outre l'indépendance administrative, l'élargissement du pouvoir du Conseil représentatif, la baisse de l'impôt du gouvernement de Lattaquié et la suppression du prosélytisme religieux. Les signataires demandent également leur fédération au Liban, « *car l'alaouite, écrivent-ils, partage avec le Libanais – entendre: le maronite – un destin marqué par la persécution sunnite* ». Ils réclament enfin que l'attribution des postes de la fonction publique tienne compte de l'importance numérique de chaque communauté.

Les alaouites sont alors conscients de l'évolution de la politique suivie par la puissance mandataire en faveur d'un rapprochement avec les nationalistes syriens, qui liaient la signature du traité franco-syrien en cours de négociation avec la question de l'intégration à la Syrie des territoires arbitrairement séparés par la France. Un manifeste en ce sens sert de conclusion aux membres du congrès nationaliste d'Alep, qui s'est tenu du 17 au 19 février 1933.

20. Mémoires dont le président Hafez Al Assad avait fait son livre de chevet.

Les partisans de l'unité comprennent des sunnites et des représentants des communautés alaouite et chrétienne. En mars 1933 se tient à Safita un congrès chrétien auquel assistent des chefs de tribu alaouites qui se déclarent en faveur de l'union avec la Syrie. Parmi les signataires des pétitions adressées au ministre français des Affaires étrangères, on remarque Mounir Al Abbas, docteur en droit, député de Tartous et chef de la tribu des Khyattines. De leur côté, les partisans d'une séparation protestent contre le projet de rattachement de leur État à la Syrie. C'est ainsi qu'en 1936 six nationalistes, dont le grand père de Hafez Al Assad, adressent un document ²¹ à Léon Blum, alors Premier ministre Français, dans lequel ils lui font observer que les alaouites différaient religieusement et historiquement des sunnites et qu'ils refusent d'être rattachés à la Syrie, État dirigé par les sunnites qui les considèrent comme des non croyants (*kafirs*). La même année, une pétition signée par 450 000 alaouites, chrétiens et druzes déclare notamment : « *Les alaouites croient qu'ils sont des êtres humains, pas des bêtes prêtes à l'abattage. Aucune puissance au monde ne peut les forcer à accepter le joug de leurs ennemis traditionnels et héréditaires en étant leurs esclaves pour toujours... Les alaouites regretteraient profondément la perte de leur amitié et de leur attachement fidèle à la noble France, qui jusqu'à présent a été aimée, admirée et adorée par eux.* »

Mais c'est en vain que les alaouites, auxquels se sont raliés la majorité des chrétiens, attirent l'attention du gouvernement français sur les risques d'un rattachement à la Syrie en demandant, à défaut de leur indépendance, l'intégration du « gouvernement de Lattaquié » au Liban pour échapper au joug des féodaux sunnites. Le 3 décembre 1936, « l'État alaouite » est intégré à la République syrienne (décret signé par le Haut-Commissaire D. de Martel) et devient un *mouhafazat* du nouvel État (traité franco-syrien du 9 novembre 1936). Le traité établit un régime spécial d'autonomie administrative et financière. Les alaouites sont alors sacrifiés à l'entente avec les nationalistes syriens. Loin d'accepter le fait

21. Texte intégral de ce document en annexe.

accompli, les séparatistes poursuivirent leurs revendications et provoquèrent des troubles dans le pays.

Les alaouites et l'armée du Levant

Dès son arrivée en Syrie et au Liban, la puissance mandataire décida de créer une armée en grande partie composée de nationaux sous l'appellation de « Troupes du Levant ». Alors que la majorité des ressortissants sunnites avait refusé d'y envoyer leurs garçons, considérant que le métier des armes était un modeste instrument de promotion sociale, les jeunes alaouites, pétris de misère et fortement encouragés par les responsables français civils et militaires, s'enrôlèrent en masse dans ces troupes. C'est ainsi que le II^e bataillon fut entièrement composé de alaouites, et qu'ils fournissaient plus de la moitié des effectifs des sept autres bataillons d'infanterie. Le mouvement se poursuivit et de nombreux gradés alaouites devaient intégrer l'École militaire à la fin des années 1940.

Des problèmes de sécurité

Parmi les opposants à la présence française, le plus redoutable était l'un des chefs de la tribu des Al Moutawara, Saleh Al Ali. Dès 1918, avec le soutien logistique du gouvernement de Damas et du prince Fayçal Ibn Hussein, il mena le combat dans le Jabal Ansarieh, principalement à Kadmous et Massiaf. Ses attaques se poursuivirent en 1919, 1920 et jusqu'en 1921, date à laquelle la forteresse de Barraghi où il s'était retranché fut occupée par les troupes du Général Gouraud. Mais Cheikh Ali réussit à s'enfuir. Condamné à mort par un tribunal militaire puis amnistié, il finit par se livrer aux autorités françaises, « souhaitant épargner les souffrances de son peuple ».

Depuis l'année 1922 et jusqu'en 1936, lorsque l'État est intégré à la République syrienne, le territoire des alaouites a bénéficié d'une sécurité totale. Au cours de la révolte syrienne (1925-1926), on a même vu des unités militaires alaouites combattre aux côtés des troupes françaises et cette révolte

n'a, à aucun moment, touché les frontières du gouvernement autonome de Lattaquié.

Autre figure de l'État alaouite : celle de Soulayman Mourched, berger thaumaturge, illettré, qui pour ses partisans était un apôtre prêchant la vérité, un prophète, voire un dieu (jamais ce notable n'a cherché à dissiper les illusions de ses fidèles et leur croyance en sa divinité). Chef spirituel et temporel d'environ 35000 alaouites disséminés dans le Jabal Darius et la région de Homs, il commença par faire l'objet d'une arrestation avec astreinte à résidence avec deux cheikhs et une demi-douzaine des plus exaltés de ses sectateurs qui refusaient de payer leurs impôts, croyant à l'approche de la fin du monde annoncée par Souleyman Mourched.

Autorisé par le gouverneur à regagner sa montagne, il proclama que les cheikhs, par cupidité, avaient mal interprété ses paroles et demanda à ceux qui avaient cru en lui d'accorder leur confiance aux Français qui les « avaient délivrés du joug des Turcs et de l'oppression des musulmans sunnites ». À partir de la mesure de clémence dont il avait été l'objet, Soulayman Mourched, qui figurait parmi les alaouites voulant préserver l'autonomie de leur communauté en restant séparés de la Syrie, devint un allié des Français.

Le développement du territoire alaouite

Dès le départ, l'État alaouite disposait d'une faible imposition et d'une importante subvention de la France. Sur ce petit territoire de 6 500 km² furent construits le port de Lattaquié, de nombreuses routes, des hôpitaux et des écoles. L'action de H. Schoeffler, qui a occupé durant près de dix ans les fonctions de gouverneur et de délégué du Haut-Commissaire, a été particulièrement bénéfique. Sur le plan médical, il n'existait sur ce territoire qu'un petit dispensaire fondé à Lattaquié par la mission américaine. Le général Billotte, premier gouverneur, avait ouvert un dispensaire en pleine ville. Depuis 1929, Lattaquié dispose d'un hôpital de cent lits qui est une des plus belles réalisations de Schoeffler, de même que le

centre d'estivage de Slenfé, découvert par le gouverneur après de nombreuses reconnaissances²².

Ces réalisations profitent aux paysans du Jabal Ansariyéh qui vivaient encore au début du XX^e siècle « en marge du monde civilisé²³ », principalement en raison de l'absence d'infrastructures routières, éducatives et médicales. Les paysans, pour la plupart analphabètes, qui étaient exploités par les citadins propriétaires terriens sunnites et chrétiens, commencèrent à quitter leur refuge pour résider dans les bourgs et les villes côtières. D'abord très peu important, ce mouvement va s'amplifier au fil des ans.

L'« État alaouite » a également bénéficié d'une autonomie juridique. Dès le mois de septembre 1922, les lois alaouites de statut personnel sont appliquées, mettant ainsi fin au contrôle sunnite dans les affaires judiciaires et le code religieux jafarite adopté; des tribunaux confessionnels sont créés et des magistrats nommés. Aussi comprend-t-on les raisons pour lesquelles le mandat a gagné les faveurs de cette population.

À l'opposé des alaouites, des chrétiens et des ismaéliens, les musulmans sunnites, majoritaires dans les villes côtières de l'État, et qui formaient par son importance la deuxième communauté, étaient acquis aux idées nationalistes et tous partisans de l'intégration de la Syrie. Il ne fait pas de doute que la puissance mandataire a privilégié les minorités, d'abord en délimitant les territoires, puis par la politique appliquée du 31 août 1920 au 5 décembre 1936, date du décret rattachant l'État alaouite à la République syrienne. Mais ces dernières, et en particulier la secte alaouite, avaient été durant tout le règne ottoman l'objet de persécutions dans un empire qui ignorait le principe d'égalité de ses sujets et où les rapports entre les communautés et le pouvoir étaient fondés sur la hiérarchie religieuse établie par l'islam sunnite. Ce qui équivalait au rejet des alaouites, considérés comme hérétiques tandis que les commerçants chrétiens bénéficiaient du statut de protégés (*dhimmis*).

22. Joseph Azzi, *Les Nousairites Aalouites*, Publi Sud, 2002.

23. Weulersse, *op. cit.*, p. 47.

L'État autonome était donc dominé par les alaouites et les chrétiens. Ces derniers tiraient même davantage de bénéfices que les alaouites grâce à leur compétences et aux faveurs dont ils bénéficiaient de la part des fonctionnaires français, tant la situation de sous-développement était grande dans la communauté alaouite²⁴. Le géographe Jacques Weulersse considérait que l'État des alaouites » n'était pas viable, car trop exigu et sans grandes ressources : « Le pays était manifestement trop petit et trop pauvre pour pouvoir mener une vie indépendante, il n'avait pas l'assiette d'un État ». Aussi cet auteur justifie-t-il son intégration à la Syrie en se fondant sur des réalités économiques : pas de ports internationaux, industrie inexistante, structures agraires archaïques limitant la production agricole, etc., sans doute avec raison.

Les dernières années de mandat (1936-1946)

L'intégration de l'État autonome à la Syrie provoque de nombreux heurts avec la population alaouite. Une révolte éclate au début de 1939, marquant la résistance de cette communauté face au pouvoir sunnite. Une rébellion armée menée par Souleyman Mourched et quelque 5 000 partisans réussit à maintenir l'autorité de Damas hors des territoires alaouites ; jusqu'à l'indépendance, de nombreux dirigeants alaouites ont continué à présenter des pétitions aux représentants français pour que leur pays continue à bénéficier de leur protection.

La fraction des alaouites qui revendiquait son attachement à la République syrienne était souvent composée de jeunes gens instruits qui se rangeaient aux côtés des sunnites. Les chefs religieux de cette communauté étaient divisés entre partisans de l'autonomie et partisans de l'unité syrienne, ces derniers se déclarant musulmans. En 1936, ils affirmèrent dans une publication leur identité arabe et musulmane puis sollicitèrent le grand mufti de Jérusalem, Hajj Amine Al-Husseini,

24. Fabrice Balanche, *La région alaouite et le pouvoir syrien*, Karthala, 2012.

qui émit une *fatwa* incluant les alaouites dans la Oumma, la communauté des croyants²⁵.

Le 7 juillet 1939 le Haut-Commissaire impose de nouvelles lois semi-séparatistes pour le « Gouvernement de Lattaquié ». Le même jour, le président Atassi démissionne après avoir protesté auprès de Paris. Le Haut-Commissaire suspend par décret la Constitution syrienne et nomme à titre provisoire pour diriger le pays les directeurs généraux des différents ministères, sous la présidence de Bahij Al Khatib.

La France Libre remplace le régime de Vichy à partir du mois de juillet 1941. Nommé par de Gaulle, le général Catroux assure les pouvoirs de représentant de la France au Levant et proclame, le 28 septembre, l'indépendance de la Syrie, indépendance conditionnelle car Damas devra avoir une politique en « étroite conformité » avec celle de la France. Le cheikh Taj Eddine redevient Premier ministre, jusqu'à son décès en 1943.

Jean Helleu succède au Général Catroux. Les élections de juillet 1943 sont remportées par le Bloc national. Chukri Kouatli est élu président de la République et Saadallah Jabri nommé Premier ministre. Mais à la suite des erreurs qu'il a commises (notamment l'arrestation des dirigeants libanais) Jean Helleu est relevé de ses fonctions. Après un bref séjour du général Catroux venu pour réparer la faute de Helleu, le général Paul Beynet lui succède. Dès janvier 1945 il doit faire face à des manifestations. Les troubles sont particulièrement graves à Damas ; le général Oliva Roger, délégué français, fait bombarder la ville les 29 et 30 mai. Le 20 janvier 1946, le retrait français de Syrie est achevé.

Le sentiment pro-français des alaouites demeura jusqu'à l'indépendance, et même après. En mars 1945, un manifeste signé par douze chefs de file a appelé tous les soldats alaouites à rester sous commandement français et demandé l'arbitrage de la France dans les différends avec Damas²⁶. Et au départ

25. Sabrina Mervin, « L'étrange destin des alaouites syriens », *Le Monde diplomatique*, janvier 2013.

26. Daniel Pipes, *Op. cit.*

des troupes françaises, de nombreux militaires de cette communauté ont pris la décision de partir. Ils sont connus sous le nom d'« avenantaires », probablement en raison d'un avenant à leur contrat d'embauche.

De l'indépendance au coup d'État du Ba'ath (1946 - 8 mars 1963)

En 1946 les alaouites représentaient environ 11 % de la population syrienne. Après l'indépendance, ils ont continué à refuser de se soumettre au gouvernement de Damas.

Une nouvelle révolte menée par Soulayman Mourched en 1946 s'acheva par son exécution – il fut pendu pour haute trahison. En 1952, un troisième soulèvement dirigé par son fils se solda également par un échec. Pour intégrer Lattaquié à la Syrie, les dirigeants sunnites, surmontant une résistance armée, abolissent le « Gouvernement autonome de Lattaquié », les sièges alaouites au Parlement et les tribunaux alaouites de statut personnel. Ce n'est qu'après la défaite de la révolte druze en 1954 que les alaouites abandonnent l'idée d'un État indépendant et que l'on assiste à leur ascension politique.

Grâce à l'armée et au parti Ba'ath, qu'ils vont progressivement noyauter, les alaouites commencent une montée rapide vers le pouvoir et acceptent l'idée que leur avenir se situe dans l'État syrien. Plusieurs éléments poussent les alaouites à choisir le métier des armes : d'abord, en raison d'une situation financière désastreuse, ils ne sont pas en mesure de payer les indemnités qui permettraient d'exempter leurs enfants du service militaire ; ensuite et surtout, l'armée leur offre un moyen de mener une vie décente ; enfin l'académie militaire de Homs leur présente des débouchés très prometteurs.

En plus de l'armée, le Ba'ath joue un rôle important dans leur accession au pouvoir. Ce parti qui se réclame du socialisme et dont l'un des fondateurs, Zaki Al Arsouzi, était alaouite attire, dès sa formation, les minorités, dont les alaouites, en raison notamment du principe de laïcité

figurant dans sa doctrine. Deux autres facteurs facilitent la promotion sociale des alaouites. En premier lieu, la réforme agraire et la redistribution des terres menées au temps de l'union avec l'Égypte et poursuivies avec détermination par la suite ont permis d'affranchir les paysans de la tutelle des propriétaires terriens sunnites ou chrétiens ; en second lieu, l'enseignement avec l'accession aux écoles et aux universités puis aux professions libérales et aux emplois de la fonction publique. On assiste durant cette période à une hausse de l'émigration des paysans du Jabal Ansarieh. De nombreux jeunes alaouites quittent la montagne pour venir habiter non seulement les villes côtières et les villages mais également Homs, Hama et Damas. D'autres partent pour la région de Tripoli, au Liban.

En 1959, le comité militaire de Ba'ath, dont « l'existence est tenue secrète », est formé. En 1960 des officiers alaouites, dont Hafez Al Assad et des chefs religieux de cette communauté, se réunissent en secret à Qardaha en vue d'étudier les moyens de renforcer la présence des alaouites dans ce parti²⁷. Plusieurs réunions des leaders alaouites avec le même objectif ont lieu par la suite²⁸. Le 8 mars 1963, un coup d'État du Ba'ath, dans lequel les alaouites ont joué un rôle majeur, permet à ces derniers de prendre des postes clés dans l'administration et le gouvernement de la Syrie.

Après le coup d'État de mars 1963, sur sept cents postes proposés dans l'armée, la moitié sont occupés par des alaouites. Avec les druzes et les ismaéliens, les officiers de la minorité alaouite dominent les effectifs de l'armée syrienne, ce qui leur permet d'occuper les postes sensibles à Damas et ses environs, tandis que les officiers sunnites sont envoyés dans des régions éloignées de la capitale. L'adhésion des alaouites au Ba'ath augmente dans des proportions si importantes que ce parti va devenir, entre 1963 et 1965, une institution dont les doctrines diffèrent totalement de celles qui existaient au moment de sa formation. À partir de 1963, trois officiers

27. Xavier Baron, *Histoire de la Syrie : 1918 à nos jours*, Tallandier, 2014.

28. Daniel Pipes, *Op. cit.*

alaouites (Mouhammad Omran, Salah Al Jedid et Hafez Al Assad) vont noyauter l'armée par des ba'athistes appartenant en grande majorité à leur communauté, ce qui assurera le succès de leur coup d'État en 1966.

C'est ainsi qu'un groupe constitué principalement d'officiers ba'athistes alaouites prend le pouvoir le 23 février 1966, à l'occasion d'un changement de gouvernement. Il aggrave les tensions entre les communautés en éliminant les officiers appartenant à d'autres groupes religieux : sunnites, druzes et ismaéliens. Les plus importantes affectations ne concernent que les officiers alaouites. Cette mainmise va provoquer de nombreuses protestations de la part des autres communautés. La rivalité entre Salah Jedid et Hafez Al Assad, qui représentent différentes tendances alaouites, ne prendra fin qu'avec le coup d'État de ce dernier. Mis en accusation par un congrès extraordinaire du Ba'ath, fin octobre 1970 à Damas, favorable à Salah Jedid pour son rôle dans la crise jordanienne une résolution demande que Al Assad soit relevé de ses fonctions. Disposant des forces armées, le ministre de la Défense déclenche un coup d'État (le dixième et dernier en 17 ans), le 13 novembre, au lendemain de la clôture du congrès. Ses troupes occupent les principaux bâtiments publics ainsi que les permanences du Ba'ath et de la Saïka²⁹. Salah Jedid est arrêté.

Des réalisations d'importance ont été accomplies de 1966 à 1970 bien que cette période connaît de nombreux troubles : la réforme agraire, le barrage sur l'Euphrate et le début de la production pétrolière. De grands travaux vont permettre de doter le pays d'une infrastructure moderne. La priorité du régime est la réforme agraire, lancée en 1963-1964, arrivée à son terme au début des années 1970 et qui a porté sur 1,4 millions d'hectares, soit près du quart du territoire agricole syrien. Le barrage de l'Euphrate, dont la construction est commencée en mars 1968 et achevée en 1974, qui produit à lui seul 2,5 milliards de kilowattheures en 1978, soit le double de la production syrienne de 1973 ; la production pétrolière,

29. Branche palestinienne du parti Ba'ath syrien (ndlr).

démarrée en 1968, atteindra dix années plus tard 10 millions de tonnes³⁰. Désormais, le nouveau maître de la Syrie peut lancer son « mouvement de redressement ».

Au cours d'un intermède de courte durée, Ahmed Khatib, membre du Ba'ath, est nommé président de la République et Hafez Al Assad Premier ministre, ministre de la Défense et secrétaire général du parti, intermède qui permet à ce dernier de mettre en place les institutions (nouveau Parlement et Conseil du Peuple) qui vont l'aider à devenir le seul maître de la Syrie. Le 12 mars 1971, Hafez Al Assad est élu président de la République avec 99,2% des voix. C'est la première fois qu'un alaouite occupe cette fonction en Syrie.

Un alaouite à la tête de l'État

Le nouveau président est né le 6 octobre 1930 à Qardaha, gros village du Jabal Ansariéh. Son père, Ali Souleïman, est un notable. Marié deux fois, il a eu onze enfants – Hafez et son frère cadet Rifaat sont du second mariage. D'abord écolier à Qardaha, dans un établissement scolaire qui vient d'ouvrir, il poursuit ses études à Lattaquié, au Collège des Frères. Optant, comme beaucoup de ses coreligionnaires, pour une carrière militaire, Hafez s'inscrit à l'académie miliaire de Homs en 1950. Diplômé en 1952, il rejoint l'École de l'Air d'Alep. Pilote de combat en 1954, il se distingue en abattant un avion britannique au cours de l'expédition de Suez. Après l'Égypte, où il poursuit ses études, il effectue en 1958 un séjour de onze mois en Union soviétique. Au temps de la République arabe unie, il commande une patrouille aérienne basée près du Caire.

Hafez Al Assad a été très tôt actif en politique, président de l'Union des étudiants du Collège des Frères de Lattaquié, puis président de l'Union nationale des étudiants. Il s'inscrit en 1947 au parti Ba'ath, où il jouera rapidement un rôle conséquent. En 1959, il participe depuis l'Égypte à la fondation du comité militaire du parti et consolide en même

30. Xavier Baron, *Op. cit.*

temps sa position au sein de l'armée. Son rôle est important dans le coup d'État de 1963, après lequel il est invité à réintégrer l'armée, dont il avait été exclu en 1961 par les dirigeants conservateurs du pays. Son ascension est alors fulgurante ; major au début de 1963, il est promu général fin 1964 et maréchal en 1968. En récompense de son soutien à la rébellion de février 1966, il est nommé ministre de la Défense, ce qui lui permet de réussir son coup d'État de novembre 1970.

Dès son accession à la plus haute charge de l'État, Hafez Al Assad va poursuivre ses efforts pour que les alaouites soient considérés comme des musulmans, d'autant plus que la nouvelle Constitution syrienne spécifie que le président de la République doit être de confession musulmane. C'est ainsi qu'en 1973, une *fatwa* du cheikh chiite libanais Moussa Sadr reconnaît les alaouites comme des chiïtes. Cette reconnaissance, après celle de 1936 par le grand mufti de Jérusalem, est politique et motivée par les circonstances. Selon l'islamologue Thomas Pierret, « jamais un ouléma syrien (sunnite), pourtant acquis à la cause des Assad, n'a daigné reconnaître les alaouites comme des musulmans. »

Poursuivant sa politique de rapprochement avec le chiïsme, Hafez Al Assad fait installer des écoles religieuses dans la banlieue de Damas, construire des mosquées, développer des institutions et publier des ouvrages sur la doctrine alaouite. Mais l'ascension de ses coreligionnaires grâce à l'armée et au Ba'ath n'empêche pas ce président de rechercher l'appui des sunnites et autres minorités (chrétiennes et druzes). Selon les circonstances, le régime oscille entre le repli sur son assise alaouite et l'ouverture aux autres communautés. C'est la raison pour laquelle des hommes d'affaires et des religieux de confession sunnite et un très grand nombre des minorités chrétiennes et, dans un premier temps druzes, ont continué à soutenir le pouvoir. Hafez Al Assad favorise les nominations d'alaouites dans la fonction publique et dans les forces de sécurité. Selon Fabrice Balanche, 95% des alaouites travaillent pour l'État. Toutefois, seule une minorité d'alaouites a profité du système Assad, les autres ayant

au mieux intégré la fonction publique pour des salaires de misère, estime Bruno Paoli.

Les nominations des membres de cette communauté comme fonctionnaires ou militaires les amènent à s'installer avec leurs familles hors de leurs foyers traditionnels. Ils sont aujourd'hui majoritaires à Lattaquié, Tartous, Jablé et Baniyas, où ils représentent 70% de la population, et largement présents à Homs (200 000, soit 25% des habitants) et Damas (500 000 soit 10% de la population). La communauté alaouite représente, dans les années 1975-1980, 10% à 15 % de la population syrienne, soit 2 à 2,7 millions de personnes. À ce chiffre, il faut ajouter l'importante communauté du sandjak d'Alexandrette (autour d'un million d'individus), territoire cédé en juin 1939 à la Turquie par la France – en dehors de toute légalité puisque ces terres ne lui appartenaient pas et qu'elle ne les gérait qu'en vertu d'un mandat de la Société des Nations. Enfin, environ 110000 alaouites se trouvent à Tripoli et dans le Liban nord, venus du Jabal Ansarieh et du sandjak d'Alexandrette³¹.

La Constitution adoptée le 12 mars 1973 précise que la République syrienne est un « État démocratique, populaire, socialiste et souverain » et confirme la prééminence du Ba'ath. Elu pour 7 ans, le président est le commandant en chef des forces armées, mais aucune mention ne précise la religion du chef de l'État. Ce qui va provoquer une réaction immédiate des oulémas, soutenus par les Frères musulmans, pour dénoncer le caractère « laïc et athée » de la Constitution. Hafez Al Assad fait aussitôt adopter par le Conseil du Peuple un article stipulant que « la religion du président de la République est l'islam », sans spécifier que la Syrie est un État islamique. À la suite d'un appel des chefs religieux au boycott du référendum qui doit approuver la nomination du chef de l'État, des manifestations éclatent en février à Alep, Homs et Hama, faisant plusieurs morts, puis après l'adoption de la Constitution. Le

31. Faute de statistiques, ces chiffres sont des estimations données par Fabrice Balanche, spécialiste de la géographie politique de la Syrie et du Liban (voir son article sur l'offensive kurde dans ce numéro, ndlr).

12 mars, de nouvelles manifestations à Homs entraînent une vingtaine de morts.

Voulant faire oublier le régime policier de Salah Jedid, le président se veut conciliant dans un premier temps et accorde des amnisties et des remises de peine. En économie, il prend des mesures libérales, ce qui lui vaudra le soutien du monde des affaires et des commerçants. Mais très vite, les services de sécurité sont mis en place à tous les niveaux et des arrestations et des mises à l'écart touchent des officiers et des civils, parmi lesquels figurent des alaouites qui avaient pris le parti de Salah Jedid. Parallèlement, les brigades de Défense sont renforcées et placées sous le commandement du frère du président, Rifaat Al Assad, en même temps que les Forces spéciales du général alaouite Ali Haydar.

Le président s'entoure d'une équipe de fidèles : le sunnite Mustafa Tlass, ministre de la Défense, le colonel alaouite Ali Zaza, ministre de l'Intérieur et chef des renseignements militaires, le sunnite Abdallah Al Ahmar, secrétaire général adjoint du Ba'ath, le sunnite Abdel Halim Khaddam, qui avait pris le parti de Hafez lors de la confrontation avec Salah Jedid, le alaouite Mouhammad Al Kholi, chef des services de renseignements de l'armée de l'air et le général sunnite Naji Jamil, à la tête de l'aviation militaire³².

Avec la dégradation de la situation, nombreux sont les alaouites critiques du régime qui se sont réfugiés dans leur appartenance communautaire. Mais si la majorité de la secte reste soudée derrière Bachar Al Assad, d'autant plus après l'implantation de *Daech* sur le territoire syrien, il n'en demeure pas moins qu'une opposition existe, notamment de la part de la tribu mecherdite ou mourchidiyye (au nombre de 220 000 membres environ), constituée par les anciens partisans de Souleyman Mourched et dont les membres sont très présents dans le Jabal Ansarieh et dans la région de Homs.

L'article 8 de la Constitution précise que le Ba'ath « est le parti dirigeant de la société et l'État », ce qui assurait une mainmise de ce parti sur le fonctionnement des institutions.

32. Xavier Baron, *Op. cit.*

Il en est résulté une démobilisation d'une fraction de l'électorat. En 1977, le résultat décevant des élections exprime le mécontentement populaire du pays. La majorité sunnite n'admet pas d'être gouverné par un alaouite. En outre, et surtout, l'ouverture au monde des affaires a créé un affairisme permettant notamment à l'appareil gouvernemental et à des officiers supérieurs et généraux de s'enrichir. L'opposition au régime ne fait que s'intensifier et plusieurs personnalités alaouites sont assassinées depuis l'intervention en 1976 au Liban. La situation devient grave pour le pouvoir.

Vers la création d'un nouvel État alaouite ?

De nombreux auteurs ont évoqué, en cas de chute du régime, un repli de la communauté alaouite sur la région côtière syrienne. Une solution de ce genre serait retenue et même préparée par le pouvoir, qui aurait procédé à un début d'épuration ethnique dans les villes à majorité sunnite en périphérie du territoire alaouite, notamment à Tel Kalakh et Jisr al Choughour comme dans les quartiers sunnites de Lattaquié et Baniyas, qui subiraient un véritable siège de la part des forces armées³³. Il s'agirait de créer un État agrandi par rapport à celui qui avait été constitué au temps du mandat, qui intégrerait une partie importante de la région de Homs et Hama. L'adjonction de ces nouveaux territoires situés à l'est, hors de la zone historiquement alaouite, serait possible en raison de la politique de Hafez Al Assad en leur faveur³⁴.

Pour renforcer l'implantation de ses coreligionnaires dans cette région, le pouvoir a procédé à la destruction des quartiers sunnites de Homs et d'autres localités, ce qui a provoqué un exode des musulmans habitant les secteurs bombardés, alors que le retour de nombreuses familles alaouites dans le Jabal Ansariéh et dans les villes côtières a augmenté la présence de cette communauté dans ce territoire. Le plus souvent, ce

33. Voir Fabrice Balanche.

34. Xavier Baron, *Op. cit.*

sont les maris dont les métiers avaient motivé leur transfert dans les grandes villes syriennes et qui, devant l'insécurité des zones d'habitation, ont pris la décision de renvoyer femme et enfants dans leurs foyers d'origine.

Pour les spécialistes, ce nouvel État, contrairement à celui qui avait été créé au temps du mandat, serait viable. Avec le Jabal Ansarieh, forteresse traditionnelle des alaouites, où existent aujourd'hui des bases militaires qui ont été considérablement renforcées, une façade maritime avec les ports de Lattaquié et Tartous, un terminal pétrolier, un aéroport et de riches terres agricoles, les chances de survivre seraient très grandes, d'autant plus que les récentes découvertes de champs d'hydrocarbures en méditerranée seront, après leur exploitation, une source de richesse. Ces spécialistes ajoutent que sur le plan politique, le soutien à ce nouvel ensemble serait acquis de la part de la Russie, de l'Iran et du Hezbollah libanais.

Cependant, plusieurs éléments doivent être pris en considération. D'une part, la majorité des Syriens rejettent toute idée de partition ; parmi ceux-là se trouvent des alaouites, certes minoritaires. D'autre part, il faut tenir compte de l'évolution de la situation militaire, avec l'arrivée de *Daech* dont l'expansion de ses forces armées ne pourra être contenue que par l'arrivée d'une armée sur ce territoire, fournie par les pays arabes ou par les puissances occidentales. Or l'expérience a prouvé que les bombardements américains n'ont pas suffi à arrêter leur progression, le but à atteindre étant l'élimination du groupe État islamique (EI). Ce n'est qu'en cas d'une victoire totale de *Daech* que le pouvoir pourrait se retrancher dans la région côtière et former un État alaouite, qui serait cette fois largement ouvert aux musulmans sunnites, dont plusieurs certaines de milliers résident déjà dans ce nouvel espace potentiel. Une partition du territoire avec une Syrie sans débouché maritime n'est pas viable, d'autant plus qu'elle serait privée d'une partie importante de ses ressources pétrolières, sans compter que les Syriens demeurent très attachés à l'unité de leur pays. Cependant il semble aujourd'hui que cette question ne soit plus à l'ordre du jour.

Au sujet des accords Sykes-Picot³⁵

Des auteurs spécialistes du Moyen-Orient, et non des moindres, se réfèrent constamment aux accords Sykes-Picot pour expliquer et critiquer la formation des États de cette région à la chute de l'empire ottoman. En réalité, ces accords n'ont jamais été appliqués. En voici les raisons :

En septembre 1918, Lord Balfour, secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, demande leur renégociation et avertit Clémenceau le 27 novembre que, puisque la France n'était pas favorable à une révision, la Grande-Bretagne ne pourra pas, dans ces conditions, soutenir les revendications françaises à la conférence de la paix, en particulier celles concernant la délimitation de la frontière allemande sur le Rhin et la récupération de l'Alsace-Lorraine. Cédant au chantage britannique, Clémenceau informa le 4 décembre 1918 le Premier ministre Lloyd George qu'il acceptait les profondes modifications réclamées par Balfour.

Ainsi, en vertu des accords Sykes-Picot, la France a été contrainte d'abandonner la Cilicie à Mustapha Kémal, ainsi que Mossoul et une partie (environ la moitié) de la Palestine à la Grande-Bretagne. Le Shérif Hussein, en apprenant qu'ils faisaient les mêmes promesses aux sionistes et aux arabes, exprima sa profonde déception aux Anglais, qui lui certifièrent que les accords Sykes-Picot étaient devenus caducs depuis le retrait russe de la guerre et le déclenchement de la révolte arabe.

La formation des États, tout au moins en ce qui concerne l'Irak, la Jordanie et les Émirats du Golfe, doivent être attribués à la Grande-Bretagne. Les mandats reçus par la France et l'Angleterre sur la Syrie, le Liban et la Palestine relèvent de la Société des Nations.

35. Voir la note 2 de l'article de Mathieu Guidère en page 48.

ANNEXE

Texte du document adressé à Léon Blum :

« Son Excellence Léon Blum,
Président du gouvernement français,

À l'occasion des pourparlers qui se déroulent entre la France et la Syrie, nous avons l'honneur, nous les leaders et les notables de la confession alaouite de Syrie, d'attirer votre attention et l'attention de votre parti, sur les points suivants :

Le peuple alaouite, qui, année après année, a gardé son autonomie, au prix de grands sacrifices en hommes et en biens, est un peuple différent du peuple musulman sunnite, aussi bien que par sa croyance religieuse que par ses coutumes et son histoire. Il ne fut jamais soumis à l'autorité des villes de l'intérieur.

Le peuple alaouite refuse de se rattacher à la Syrie musulmane, car la religion musulmane est considérée religion officielle de l'État. Et le peuple alaouite est, relativement à la religion musulmane, considéré comme athée. Aussi attirons-nous votre attention sur l'avenir terrible et horrifiant qui attend les alaouites dans le cas où on les oblige à se rattacher à la Syrie, le jour où celle-ci se libérera de la surveillance du Mandat. Elle pourra alors appliquer les lois et les régimes inspirés par sa religion musulmane sunnite.

Octroyer à la Syrie son indépendance et supprimer le Mandat, ce sont de beaux exemples donnés à la Syrie des principes du socialisme. Cependant, l'indépendance absolue veut dire la domination de certaines familles musulmanes sur le peuple alaouite en Cilicie, à Alexandrette et dans les montagnes des Nosairis.

Quant à l'existence d'un Parlement et d'un gouvernement constitutionnel, ils ne garantissent pas la liberté individuelle. Ce gouvernement parlementaire constitue une expression de fausses apparences sans aucune valeur, car en réalité il cache un régime où règne le fanatisme et où dominent les majorités. Les dirigeants français voudraient-ils rendre les musulmans

maîtres du peuple alaouite pour que ceux-ci le plongent dans la misère ?

L'esprit de vengeance et de fanatisme profondément enraciné dans les cœurs des musulmans arabes, envers tout ce qui n'est pas musulman, est un esprit que nourrit constamment la religion musulmane. Il n'y a pas d'espoir que la situation change. Pour cela, les minorités en Syrie seront, en cas de suppression du Mandat, exposées au danger de mort et à l'extermination, sans tenir compte du fait que cette suppression aura raison de la liberté de pensée et de croyance.

Voici qu'aujourd'hui, nous touchons du doigt comment les musulmans de Damas obligent les juifs qui vivent parmi eux à signer un document par lequel ils s'engagent à ne pas envoyer des vivres à leurs frères juifs sinistrés en Palestine.

Le cas des juifs de Palestine est la preuve la plus évidente, claire et tangible, de l'acuité de la question religieuse chez les arabes musulmans et de la haine qu'ils entretiennent envers tous ceux qui n'appartiennent pas à l'islam. Ces bons juifs ont apporté aux arabes musulmans la civilisation et la paix. Ils ont répandu en terre de Palestine la prospérité et le bien-être, sans faire de mal à personne et sans rien prendre par la force. Avec cela, les musulmans leur ont déclaré la guerre sainte ; ils n'ont pas hésité à égorger leurs enfants et leurs femmes, malgré la présence de l'Angleterre en Palestine et de la France en Syrie. Pour cela, un avenir noir attend les juifs et les minorités, au cas où l'on supprimerait le Mandat et où l'on unifierait la Syrie musulmane avec la Palestine musulmane. Cette unification est la finalité suprême de tout arabe musulman.

Nous prenons en considération la noblesse du sentiment qui vous porte à prendre la défense du peuple syrien et à lui réaliser l'indépendance. Cependant la Syrie ne cesse d'être, à présent, éloignée du noble but que vous poursuivez, parce que son esprit est encore rempli de féodalisme religieux. Nous ne pensons pas que la France et le parti socialiste français acceptent que les Syriens obtiennent une indépendance qui signifierait, lors de son application, l'esclavage du peuple alaouite, et exposerait les minorités au danger de mort et d'extermination.

Quant à la demande de la Syrie que lui soit rattaché le peuple alaouite, il est impossible que vous l'acceptiez, ou que vous y soyez d'accord, car vos nobles principes, s'ils prônent la liberté, ne peuvent pas accepter qu'un peuple cherche à étouffer la liberté d'un autre peuple pour l'obliger à se rattacher à lui.

Vous pensez peut-être qu'il vous sera possible d'assurer le droit des alaouites et des minorités dans les textes mêmes de l'accord ; quant à nous, nous vous assurons que les contrats et les accords n'ont aucune valeur pour la mentalité musulmane en Syrie. Cela nous l'avons touché du doigt dans le contrat passé entre l'Angleterre et l'Irak et qui interdisait aux Irakiens d'égorger les Assyriens et les Yazidites.

Le peuple alaouite que nous représentons, nous ici réunis et signataires de ce mémoire, appelle à grands cris le gouvernement français et le parti socialiste français, et les supplie de garantir sa liberté et son indépendance dans le cadre de son milieu ; aussi dépose-t-il entre les mains des chefs socialistes français, son aspiration à la liberté et à l'indépendance.

Le peuple alaouite est sûr qu'il trouvera auprès de vous un soutien solide et fidèle envers un peuple ami et loyal qui a rendu à la France de grands services et qui se trouve menacé de mort et d'extermination. »

Aziz Agha Hawache, Mohamed b. Jounayd,
Mahmoud Agha Jedid, Souleiman Assad,
Mohammed S. Ahmar et Souleiman Morched

BIBLIOGRAPHIE

- Aractingi Jean Marc, Lochon Christian, *Secrets initiatiques et rituels maçonniques*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- Azzi Joseph, *Les Nousairites alaouites*, Publi Sud, Paris, 2002.
- Balanche Fabrice, *La région alaouite et le pouvoir Syrien*, Karthala, Paris, 2013.
- Balanche Fabrice, *Le Djebel Ansaryeh, une montagne assistée*, Cermosem, Paris, 2001.
- Baron Xavier, *Histoire de la Syrie de 1918 à nos jours*, Tallandier, Paris, 2014.
- Bitterlin Lucien, *Hafez El Assad. Le parcours d'un combattant*, Les éditions du Jaguar, Paris, 1986.
- Chouet Alain, « L'espace tribal alaouite à l'épreuve du pouvoir », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 147, 1995, p. 96.
- Corbin Henry, *Triologie Ismaélienne*, Verdier, Paris, 1994.
- Corm George, *L'Europe et l'Orient*, La Découverte, Paris, 1989.
- Dussaud René, *Histoire et Religion des Nosairis*, Bouillon, Paris, 1899.
- Dussaud René, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*, Geuthner, Paris, 1927.
- Encyclopédie de l'islam*, Tome V, article « Nusayriyya ».
- Guingamp Pierre, *Hafez el Assad et le parti Baath en Syrie*, L'Harmattan, Paris, 1996.
- Hachem Othman, *Les alaouites entre légende et vérité*, Institut Al Alami, Beyrouth, 1980.
- Jacquot Pau, *L'État des alaouites*, Imprimerie catholique, Beyrouth, 1929.
- Khoury Gérard, *Une tutelle coloniale: Le mandat français en Syrie et au Liban*, Belin, Paris, 2006.
- Lammens Henry, « Voyage au pays des Nosairis », *Revue de l'Orient chrétien*, 1899-1900.
- Lammens Henry, « Les Nosairis au Liban », *Revue de l'Orient Chrétien*, 1902, p.442 – 477.
- Lewis Bernard, *The multiple identities of the Middle East*, Weidenfeld & Nicolson, London, 1998.
- Mardam Bey Salma, *La Syrie et la France (1939-1945)*, L'Harmattan, Paris, 1994.

Massignon Louis, « Les Nusayris » in *Opéra minora*, T. 1, Dar el Maeref, Beyrouth, 1960.

Meouchy Nadine, « La réforme des juridictions religieuses en Syrie et au Liban (1921-1939)- Raisons de la puissance mandataire et raisons des communautés », in Pierre-Jean Luizard édit., *Le choc colonial et l'islam - La politique religieuse des puissances coloniales en terre musulmane*, La Découverte, Paris, 2006.

Mervin Sabrina, « L'entité alaouite, une création française? », in P.-J. Luizard (dir.), *Le choc colonial et l'islam*, éditions La Découverte, Paris, 2006, pp. 343-358.

Mohammed Amin Ghaleb Al Tawil, *Histoire des alaouites*, Dar Al Andalous, Beyrouth, 1966.

Charles Noufflard, *En Syrie. Journal d'un touriste normand*, Imprimerie commerciale du Journal de Rouen – 1935.

Paoli Bruno, *Des alaouites de Syrie*, série de 4 articles: 1. Un autre islam; 2. Prosélytisme et diffusion de la Gnose; 3. La montagne refuge; 4. Le rôle fédérateur de Hassan G. Yusuf al-Makzun Al Singari in *Les Carnets de L'IFPO*, 2013.

Pipes Daniel, « The Alawi capture of Power in Syria », *Middle East Eastern Studies*, 1989.

Planhol Xavier de, *Minorités en Islam*, Géographie politique et sociale, Flammarion, Paris, 1997.

Weulersse Jacques, *Le pays des alaouites*, Institut français de Damas, Tours, 1940.

Weulersse Jacques, *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, Collection Le Paysan et la Terre (n° 3), Gallimard, 1940.

Yassin Anwar, *Risala durziyya ila l-Nusairiyya*, « Épître druze adressée aux Noseiris », Esoterikos, Beyrouth, 1985.